LE PARC AGRICOLE DU BAIX LLOBREGAT

un moyen de préserver, développer et gérer un espace agricole périurbain

Sònia Callau i Berenguer et Valerià Paül i Carril

Parc Agrari del Baix Llobregat / Universidade de Santiago de Compostela

callaubs@diba.cat / v.paul.carril@usc.es

Le Parc Agricole du Baix Llobregat, espace agricole protégé dans un projet consolidé situé aux portes de Barcelone (Catalogne, Espagne), commence à être assez connu dans le monde. Dans ce sens, on peut affirmer que pour toute personne qui le visite ou le connaît, il représente une initiative unique dans l'ensemble des expériences territoriales et urbanistiques des espaces agricoles périurbains. Nous savons même qu'à partir de l'exemple du Parc Agricole du Baix Llobregat, différents acteurs ont proposé des espaces similaires dans d'autres domaines agricoles périurbains d'Europe. Par conséquent, il constitue non seulement un élément singulier, mais aussi une expérience considérée de plus en plus comme étant exportable.

Mais quelles sont les véritables caractéristiques du Parc Agricole du Baix Llobregat ? Qu'est-ce qui lui confère sa particularité ? Son cas exceptionnel –dans le sens où il existe peu de cas comparables– ou bien l'approche originale et stratégique de ce «modèle» ? Pour cela, il convient de traiter deux questions préalables : d'une part, d'où provient l'initiative du Parc Agricole et à quoi répond-elle ? D'autre part, quelle est la situation du Parc Agricole dans le cadre des espaces agricoles de la région métropolitaine de Barcelone ? Le présent article tentera de répondre à ces questions.

Ce travail trouve sa source tant dans les résultats provenant de recherches scientifiques antérieures –effectuées par des instances académiques– que dans les données statistiques, les mémoires de gestion, les rapports et les recherches internes qui proviennent, en dernier lieu, du travail quotidien et habituel de l'entité objet de cette étude.

Notre intervention est structurée en deux parties distinctes. Dans la première, nous présentons des informations de type contextuel qui nous permettent de situer la réalité du Parc Agricole du Baix Llobregat par rapport à l'ensemble de la région de Barcelone. Nous expliquons ensuite le processus de création et de réalisation du parc. Dans la seconde partie, nous nous focalisons sur les mécanismes de préservation, de développement et de gestion qui ont été implantés dans le Parc Agricole depuis sa création.

Callau S. et Paül V. « Le parc agricole du Baix Llobregat ». In Fleury A. (dir.) : *Vers des projets de territoires*, vol. 2 des actes du colloque *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville*. © ENSP, Université de Nanterre, 2008.

L'agriculture périurbaine de Barcelone

La notion d'«agriculture périurbaine» se réfère à un type d'agriculture bien déterminé qui peut être défini assez facilement de façon perceptive : il s'agit d'une agriculture proche d'une ville, jouissant ainsi d'une situation très avantageuse et qui, en général et pour diverses raisons, a mieux bénéficié de l'intensification agricole que celle de zones rurales éloignées. Dans de nombreux cas, ses produits sont consommés directement sur le marché urbain, ce qui renforce le lien ville-campagne, contribue à la particularité de cette production, à la durabilité territoriale et à la connaissance de la garantie d'origine. De plus, elle rend possible l'existence de produits frais, de qualité et valorisés. Cependant, la proximité de la ville, bien qu'elle constitue en soi un atout remarquable, implique également des difficultés du fait notamment de la pression foncière et des infrastructures ; c'est une caractéristique commune à toutes les périphéries urbaines. Globalement, cette agriculture est bien définie dans un rapport du Comité Économique et Social Européen (Caball, 2004). Cependant, il est difficile de définir avec précision jusqu'où s'étend l'agriculture périurbaine ou d'établir si et pourquoi une zone déterminée est «périurbaine» ou non (Montasell, 2009).

Dans la région métropolitaine de Barcelone, peuplée de 4,93 millions d'habitants (2008) et grande d'un peu plus de 3.000 km^2, on a tendance à considérer que tous les espaces agricoles, soit 50.000 ha, c'est-à-dire un peu plus de 15% de l'aire métropolitaine sont tous «périurbains» (Montasell, 2006, 2009; Paül, 2006)[1]. Cependant, on y observe en réalité une grande diversité d'espaces agricoles, tous sous l'influence et sous la pression de Barcelone et des autres villes secondaires du système urbain de la région métropolitaine (Paül, 2005, 2006; Paül, Tort & Molleví, 2006). Il y a des systèmes horticoles dans la partie littorale (Maresme, Baix Llobregat), de l'arboriculture dans les zones de montagne (Montagnes d'Ordal) et, dans les plaines de l'intérieur, de la céréaliculture (Vallès) et de la viticulture (Penedès) (Figure 1).

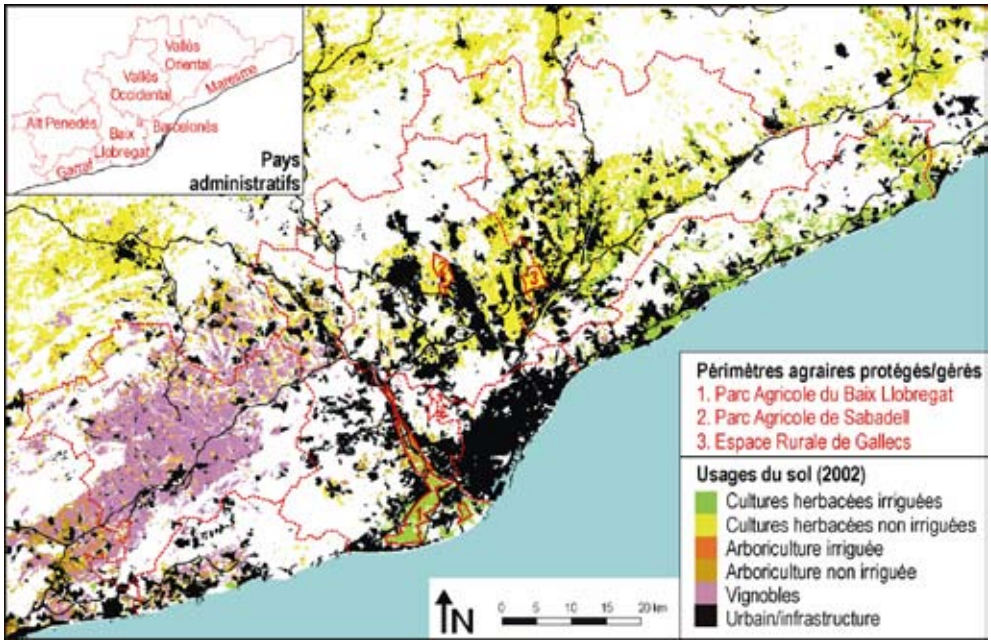

Figure 1 : Les espaces agricoles de la région métropolitaine de Barcelone : usages du sol, espaces protégés/gérés et domaines territoriaux.

1 La Loi 1/1995 définit le domaine territorial de la région métropolitaine. Il faut préciser que cette définition implique seulement un espace défini, mais qu'il n'existe pas d'organisme qui gère un tel domaine (Paül & Tort, 2005). Les principales entités de gestion consolidées de la région métropolitaine de Barcelone sont :

a) Les municipalités (équivalents aux communes françaises).

b) Les conseils de pays (de dimension similaire à un arrondissement français), à échelle inférieure à l'ensemble métropolitain.

c) La «Diputació» ou conseil provincial (analogue au conseil général français), à échelle supérieure à celle de l'ensemble métropolitain.

d) La «Generalitat» ou gouvernement catalan (analogue au conseil régional, mais avec plus de pouvoirs qu'en France).

Globalement, cela signifie que l'entité métropolitaine (telle la communauté d'agglomération en France) n'a pas d'existence juridique et que les décisions territoriales et urbanistiques, y compris en matière d'agriculture, se prennent (quand elles sont prises !) à un niveau supérieur ou inférieur.

Callau S. et Paül V. « Le parc agricole du Baix Llobregat ». In Fleury A. (dir.) : *Vers des projets de territoires*, vol. 2 des actes du colloque *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville*. © ENSP, Université de Nanterre, 2008.

L'hétérogénéité agricole des alentours de Barcelone ne doit pas seulement être considérée en termes agronomiques et paysagers, car il existe aussi des différences notables de la situation actuelle et prévisible pour chacun des domaines territoriaux :

• D'une part, il existe un ensemble de secteurs et de productions pour lesquels une conjoncture agricole récente, l'existence d'un marché proche (réceptif) et/ou une situation particulière favorable en terme de planification urbanistique font que l'agriculture se trouve en position forte. C'est notamment le cas de nombreuses zones horticoles du littoral barcelonais, protégées par la planification territoriale, aux productions dédiées au marché, consolidées et relativement différenciées en terme de qualité et de marque ; ou de produits déterminés de l'arboriculture, tels les pêches et les cerises des Montagnes d'Ordal, qui connaissent un succès commercial notable, sont identifiées par la demande et ont des circuits de distribution bien établis. Le Parc Agricole du Baix Llobregat se trouve dans cette partie.

• D'autre part, certains domaines agricoles connaissent des problèmes et se trouvent pratiquement en situation de friche d'attente par manque d'options et de projets stratégiques ; ils souffrent de réduction de surfaces du fait de la croissance résidentielle et industrielle ou du développement des infrastructures, comme dans la zone céréalière du Vallès. On peut néanmoins observer des exceptions dans des espaces gérés par des communes ou des ensembles de communes qui ont réussi à mettre en place des projets de développement agricole, de diversification de leur production, de stratégie commerciale, de concertation avec la demande et de protection territoriale dans des domaines spécifiques. C'est le cas de l'Espace Rural de Gallecs ou du Parc Agricole de Sabadell.

Malgré l'existence de tels sites où l'agriculture est consolidée et voit son futur garanti, la tendance générale de la région métropolitaine est à la réduction de la surface agricole. Alors qu'elle représentait 126.017 ha en 1955, elle n'est plus dans les dernières données disponibles (2004) que de 49.126 ha (Paül, 2009), soit, une perte en 50 ans de 61%. Aujourd'hui, il devient inutile de débattre des espaces restants à sacrifier ou à préserver : ils possèdent tous une grande valeur stratégique pour la planification.

Enfin, il convient de souligner que les espaces agricoles ne sont régulés que par les seuls instruments locaux d'urbanisme. En termes d'aménagement du territoire, il existe bien légalement des mécanismes supramunicipaux dépendant du gouvernement catalan ou de la collaboration intermunicipale, mais ils ont peu été développés dans les espaces agricoles. Pratiquement, le Parc Agricole du Baix Llobregat, dont le plan a été approuvé en 2004 reste l'exception, les espaces agricoles du littoral constituant un cas à part (un plan du gouvernement catalan de 2005 empêche leur urbanisation) et les vignes du Penedès (27 communes) ont un plan territorial spécifique qu'a impliqué sa protection (Plan directeur territorial de l'Alt Penedès, approuvé en septembre 2008). Cependant il est également prévu qu'un plan territorial métropolitain soit mis au point afin de définir au niveau supramunicipal les surfaces agricoles qui requièrent une protection particulière (le Plan territorial métropolitain a été initialement approuvé en mai 2009, mais pas définitivement). Il faut souligner que ces initiatives sont prises soit par le niveau local, soit par le Mi-

nistère catalan d'Aménagement ; le Ministère de l'Agriculture n'a pas encore défini les outils territoriaux pour délimiter les espaces agricoles d'intérêt, ni les arguments propres à élaborer des stratégies de développement agricole territorialisées.

Le processus de création du parc agricole du Baix Llobregat

Il manque encore un travail approfondi sur le processus de création du Parc Agricole du Baix Llobregat. A cet effet, s'il existe une monographie inédite (Montasell, 2002) et un travail qui traite du sujet d'un point de vue scientifique (Paül, 2006), les nombreuses étapes par lesquelles sont passés la conception, le développement, la consolidation et l'implantation du Parc Agricole n'ont pas encore été étudiées. Il serait bon de le faire étant données les implications en terme d'aménagement du territoire que cela signifie.

Dès le départ, il faut rappeler cet aspect déterminant de l'histoire du Parc Agricole qu'il doit son existence à la lutte continue que les agriculteurs, en l'occurrence les nombreux propriétaires des terrains qui s'y trouvent, ont livrée pour la protection de son espace. Sa dimension lui permet de jouer un rôle significatif dans l'approvisionnement de la métropole. Au moins depuis le premier tiers du XXème siècle, des propositions d'aménagement l'ont qualifié de domaine privilégié pour la future croissance d'infrastructures (Paül, 2006) ; mais une partie des agriculteurs s'est opposée fermement au fait que le territoire actuel du Parc Agricole devienne zone d'équipements et d'infrastructures urbains au service de Barcelone.

La première campagne systématique de défense de l'espace agricole fut «Salvem el Pla!» (Sauvons la Plaine!). Elle commença en 1977 avec des arguments qui prétendaient impliquer la société urbaine dans la défense de l'espace agricole ; un document de l'époque donne clairement le ton : «L'UNION DES AGRICULTEURS exige que plus aucune terre de culture ne soit sacrifiée et crie SAUVONS LA PLAINE!!!, non seulement pour les agriculteurs, mais aussi pour tous ceux qui vivent à Barcelone et dans sa banlieue ; nous voulons une ZONE AGRICOLE PROTEGEE pour toujours» (Figure 2)[2]. La campagne correspond aux débuts de l'«Unió de Pagesos» (Union des Agriculteurs), syndicat agricole créé en 1974 et qui dès sa création revendique la conservation de la base territoriale des exploitations (Peix, 1999). Cette campagne coïncide également avec la fin de la dictature et la transition vers la démocratie, moment particulièrement favorable aux protestations citoyennes. Les mobilisations de soutien à la campagne «Salvem el Pla!» furent très significatives et impliquèrent de nombreux collectifs écologistes ainsi que la société civile du Baix Llobregat et de Barcelone en général.

2 Les majuscules apparaissent sur l'original. Dernière page de : UNIÓ DE PAGESOS DEL BAIX LLOBREGAT (1977) : Salvem el Pla!. 4 pp. [Feuillet cyclostilé, voir Figure 2]

Figure 2 : Matériel de la campagne «Salvem el Pla!», à la fins des années soixante-dix de l'«Unió de Pagesos».

Cette campagne signifia une forte opposition au Plan Général Métropolitain (PGM), approuvé définitivement en 1976 et toujours en vigueur aujourd'hui, qui prévoyait des pertes très significatives d'espaces agricoles[3]. Elle exigeait la protection stricte des espaces agricoles et que ne soient pas exécutés de nombreux projets et travaux prévus par le PGM les affectant, comme par exemple la déviation de la rivière Llobregat qui impliquait la perte de vastes surfaces cultivées. Avec le recul, il est vrai que les objectifs de la campagne n'ont pas été atteints (la rivière a finalement été déviée avec retard, en 2004), les infrastructures et les zones urbaines prévues par le PGM ont été exécutées, etc. Mais, le long processus de revendication commencé alors et qui ne se terminera pas avant les années quatre-vingt-dix, explique en grande partie que le Parc Agricole soit une devenu une réalité.

Paradoxalement, c'est le PGM qui a permis que le Parc Agricole soit développé sur la zone agricole appelée zone 24 (protégée pour sa valeur agricole), bien qu'elle n'était qu'une petite partie de la zone agricole aux alentours de 1976. À l'époque, le PGM ne protégeait face à l'urbanisation qu'un quart des espaces agricoles des abords immédiats de Barcelone (environ 2800 ha). Il est certain que le régime urbanistique général qui mettait en place ces zones n'était pas le meilleur car il permettait, par exemple, de continuer l'exploitation des gravières, qui endommageaient de nombreux espaces agricoles (Paül, 2006). Cela dit, ce sont les dispositions du PGM qui ont rendu possible un développement normal ultérieur de la zone 24 et c'est ce qui a été utilisé lors des revendications. Dans ce sens, il faut mentionner que les agriculteurs ont toujours participé au fil du temps de la forte opposition au PGM (Santonja, 1988).

3 Le PGM gère Barcelone et son environnement immédiat –soit un total de 27 communes, 478 km^2– et, cependant seulement un sixième de la zone métropolitaine fonctionnelle et réelle.

Il y eut entre la fin des années soixante-dix et des années quatre-vingt-dix diverses étapes de mobilisation plus ou moins forte en faveur de la protection de l'espace agricole de l'actuel Parc Agricole. A la fin des années soixante-dix, l'arrêt du projet de déviation de la rivière fut obtenu et, de fait, il ne reprit que pratiquement 20 ans plus tard. Les exploitations de gravières qui se multipliaient dans les années soixante-dix n'existent plus, en grande partie grâce à la pression des agriculteurs, mais également à cause de l'extinction des concessions données durant l'époque franquiste –qui ne furent pas renouvelées– ainsi que grâce à l'action progressive des institutions démocratiques.

En 1980, l'«Unió de Pagesos» (Union des Agriculteurs) rédigea un document de propositions d'aménagement et de protection de l'agriculture du Baix Llobregat, dans lequel le programme du syndicat fut mis en avant[4]. D'une certaine manière, ceci peut être considéré comme étant le premier travail d'ébauche de ce qui deviendra, des années plus tard, le Parc Agricole. De fait, il ne faut pas oublier qu'en 1981, l'Union des Agriculteurs proposa à l'institution métropolitaine de l'époque –la Corporation Métropolitaine de Barcelone[5]– la signature d'un protocole de sauvegarde des espaces agricoles, mais qui ne se concrétisera pas (Santonja, 1988). Quelques années plus tard, sur instance de l'Union des Agriculteurs, la Gérance de Promotion Agricole sera obtenue auprès de la Corporation Métropolitaine. Suite à la disparition de celle-ci en 1987, elle passera au Conseil de Pays («Consell Comarcal») du Baix Llobregat.

Au sein de la Gérance –qui devint «Patronat» quand elle passa au conseil de pays– de Promotion Agricole, des propositions faites par son gérant, Miquel Domènech, s'articulèrent pour renforcer la protection de la zone. De cette manière, cet organisme qui était purement consultatif, qui n'avait pas de compétences en matière de gestion et d'aménagement du territoire et qui faisait partie de l'organigramme administratif de l'entité du pays, proposa des mesures de planification et la création d'un organisme de gestion propre et autonome pour l'espace agricole du Baix Llobregat. La plus grande réussite fut un document de 1994, établi en accord avec de nombreux agriculteurs de la zone[6], et qui eut des répercussions dans tout le pays. A cette date, le fameux «Plan Delta» venait d'être approuvé ; il s'agissait d'un document d'intention signé par diverses administrations (État, gouvernement catalan, Conseil de Pays du Baix Llobregat, municipalités) qui impliquait l'exécution définitive de la plupart des travaux prévus par le PGM de 1976 (déviation de la rivière, création de routes, etc.). Face au «Plan Delta», les agriculteurs pensaient qu'il était urgent de prendre des décisions. En 1996, l'Union des Agriculteurs manifesta devant le siège du Conseil de Pays contre les accomplissements du «Plan Delta» et pour la protection de l'espace agricole, sous la forme de parc agricole.

En 1995, le Conseil de Pays inscrivit dans le plan stratégique du pays la nécessité de mener à terme une étude spécifique pour renforcer la protection de la zone agricole. L'Union des Agriculteurs participa activement à sa rédaction et le Conseil Provincial («Diputació») protégea en 1996 l'initiative prise par le Conseil de Pays. A cet effet, elle proposa au Conseil de Pays et à l'«Unió de Pagesos» d'être candidats au programme LIFE de l'UE, avec l'objectif d'obtenir le financement permettant d'instituer un parc agricole ;

4 UNIÓ DE PAGESOS DEL BAIX LLOBREGAT (1980) : Reflexions i propostes per a una política d'ordenació i protecció de l'agricultura al Baix Llobregat. Argentona : La Juliana.

5 Organisme autonome métropolitain, semblable à une communauté d'agglomération française, dissout par une loi du Parlement de Catalogne en 1987 (Loi 7/1987).

6 DOMÈNECH, M. (1994) : El futur de l'agricultura del delta i de la vall baixa del Llobregat en el marc del pla d'infrastructures i medi ambient. Proposta de Parc Agrícola del Llobregat. Sant Feliu de Llobregat : Consell Comarcal del Baix Llobregat. [Rapport inédit]

c'est ainsi que convergèrent les projets de ces trois organismes. L'UE co-finança le projet pour la période 1996-1998. Parallèlement, le Conseil Provincial avait commandé une étude sur la possibilité d'implanter un parc agricole sur le pays ; elle aboutit finalement grâce à divers travaux sectoriels, dont un sur sa viabilité légale[7], puisqu'il n'existait pas de cadre légal régulant le concept de parc agricole.

La forme juridique choisie par le Parc Agricole fut le consortium, défini officiellement par les Statuts comme étant l'organisme de gestion du plan spécial qui fut rédigé et qui avait comme objectif premier l'aménagement et la gestion de l'espace agricole[8]. Il fut constitué en 1998 entre le Conseil Provincial de Barcelone, le Conseil de Pays du Baix Llobregat et l'«Unió de Pagesos» ; postérieurement 14 municipalités affectées par l'étendue territoriale du Parc s'y ajoutèrent (Figure 4).

Il aurait été logique que le gouvernement catalan («Generalitat») participe au consortium, comme le proposaient les rapports internes du Conseil Provincial, puisque l'administration catalane est l'organe compétent en matière d'agriculture. Cependant, le gouvernement refusa cette participation en 1997, à cause de la prise de position du parti politique alors majoritaire ; ce n'est qu'en 2006 que la «Generalitat» de Catalogne y entrera.

D'autre part, la participation de l'«Unió de Pagesos» à ce consortium est logique si l'on considère que les agriculteurs du pays associés au sein de ce syndicat avaient largement revendiqué un organisme de gestion et d'aménagement tel que celui-ci. Toutefois, la présence de ce syndicat au consortium fut motif de conflit, car d'autres organisations agricoles s'y opposèrent. Il y eut une grande crispation surtout dans les deux ans qui suivirent sa constitution en 1998, concernant l'idée de protection de l'espace agricole. Syndicat majoritaire dans le Baix Llobregat et dans toute la Catalogne[9], l'Union des Agriculteurs y était favorable, bien qu'à un moment donné elle ait failli se retirer et abandonner l'idée. mais, l'«Institut Agricole Catalan de Sant Isidre» (IACSI), une association d'agriculteurs ne se présentant pas aux élections des chambres agricoles (ce qui explique que l'on ne connaisse pas précisément le soutien reçu des agriculteurs) dirigeait l'opposition durant ces années-là. La controverse finit devant les tribunaux car l'IACSI présenta des recours successifs auprès de diverses instances, considérant que la constitution du Consortium du Parc Agricole était illégale. Ces recours ne prirent fin qu'en décembre 2005, quand le Tribunal Suprême donna raison au Parc Agricole du Baix Llobregat, considérant qu'il représentait un organisme légal et l'avala définitivement[10]. De toutes manières, la présence directe des agriculteurs dans un organisme gouvernemental garantit qu'ils participent aux projets qui y sont développés et que les décisions se prennent de façon coordonnée entre les administrations et les agriculteurs ; ce résultat peut être considéré comme très innovateur.

Dans ce contexte complexe de gestion, il ne faut pas s'étonner si une partie des tâches des participants au Consortium fut la défense du projet pendant plusieurs années, travail qui s'est illustré par la publication du bulletin «Notícies del Parc Agrari» (Journal du Parc Agricole) qui rendait compte des avancées produites –de fait, les deux premiers numéros sont consacrés en grande partie à la défense et l'explication du projet (Figure 3).

7 MAURI, J. & CAMÓS, M. (1997) : Esborrany de l'estudi sobre la viabilitat legal de la proposta de creació del Parc Agrari del Llobregat. Barcelona : Diputació de Barcelona. [Rapport inédit]

8 Estatuts del Consorci del Parc Agrari del Baix Llobregat. BOP nº 86 (10.04.1998), pp. 8-11.

9 Les résultats des élections des chambres agricoles de 1994, 1998, 2002 et 2007 le prouvent ; elles furent gagnées facilement pour tous les scrutins et dans toutes les circonscriptions électorales catalanes par ce syndicat.

10 Notícies del Parc Agrari del Baix Llobregat (12.2005), 15:5.

Per què la paraula "PARC"?

Pot ser que l'enunciat de "Parc Agrari" en un primer moment pugui suggerir a algú la idea d'un jardí públic. Pensant-hi una mica ja es veu que l'objectiu no va per aquest camí.

Avui podem trobar zones industrials amb el nom de "parc tecnològic", "parc d'activitats econòmiques" o "empresarials". També trobem grans superfícies comercials anomenades "parc comercial". Fins i tot hi ha polígons d'habitatges que s'autoanomenen "parc residencial". El cementiri comarcal de Roques Blanques, al Papiol, és el "Parc de Roques Blanques"....

En tots aquests casos es tracta d'activitats privades a les quals es vol dotar d'una imatge de qualitat que les prestigil respecte de les altres del seu ram. Un factor diferencial important és el fet de disposar d'una gestió dels serveis, els quals poden ser molt diversos segons els usos propis del "parc".

En optar per l'expressió "Parc Agrari" s'ha volgut recollir d'una banda la voluntat que les zones agrícoles disposin dels instruments necessaris per potenciar el seu desenvolupament, i d'una altra, la constatació que les zones agrícoles i altres espais agraris inclosos, tenen un paper important en la configuració de la identitat i la qualitat ambiental del territori, en aquest cas del delta i de la vall baixa del Llobregat.

La paraula Parc és sinònim de qualitat, desenvolupament i gestió.

Figura 3 : Extrait de la revue «Notícies del Parc Agrari» consacré à la justification de l'idée de parc agricole.

Source : Notícies del Parc Agrari, 1(01.1998) :8.

Le parc agricole du Baix Llobregat

Le concept de parc agricole

Bien que le concept de parc agricole ne jouisse pas d'une définition légale propre, il existe une définition qui s'ajuste à l'expérience du Baix Llobregat. Ainsi, le Conseil de Protection de la Nature (CPN)[11] définit parc agricole comme étant un «espace ouvert et délimité, dont l'objectif est de faciliter, de garantir la continuité de l'usage agricole et de le préserver de toute incorporation au processus urbain, tout en impulsant des programmes spécifiques qui permettent le développement de son potentiel économique, environnemental et socioculturel ainsi que la protection du patrimoine naturel l'environnant». Il faut souligner que le mot «parc» contient implicitement la volonté de créer une dynamique propre d'espace agricole en plus de la préservation, en évitant d'en faire un territoire-musée ou un parc thématique (Figure 3). Ce mot a, d'une part, une connotation de protection de valeurs naturelles et paysagères ainsi que d'usage social du territoire ; d'autre part, il a été utilisé ces dernières années pour définir une étendue dotée d'équipements adéquats pour l'objet auquel elle est destinée et dans laquelle est créé un espace agricole de qualité qui parie sur l'avenir. En Catalogne, par exemple, il existe des «parcs» technologiques, d'activités économiques, de recherche, résidentiels, commerciaux et même un cimetière privé sous la dénomination «parc».

11 Le CPN est, selon le Chapitre V de la Loi 12/1985, un «organisme consultatif en matière de protection de la nature et du paysage» (art. 35.1) qui possède, entre autres fonctions, la possibilité d'émettre des rapports et des opinions à la demande du Parlement de Catalogne et des administrations, de fournir une évaluation scientifique et technique à des organismes de gestion d'espaces naturels protégés, de proposer des modifications du Plan d'Espaces d'Intérêt Naturel ou de qualifier des espaces naturels de protection spéciale.

De fait, cette forme de parc en tant qu'outil pour la préservation et la gestion du sol non urbanisable devrait présenter diverses modalités pour les territoires ou les zones ayant une activité agricole plus ou moins importante. On pourrait distinguer fondamentalement trois modalités : les parcs naturels, les parcs agricoles et les parcs ruraux. Cette différenciation typologique répond au poids qu'ont les valeurs et les fonctions qui leurs sont propres dans chaque étendue territoriale.

Le parc agricole

Le Parc Agricole se situe majoritairement sur l'espace agricole du Delta du Llobregat et couvre un total de 2.938 ha (Figure 4, tableau 1, figure 5)[12]. Il s'agit d'un domaine plat situé à environ 5 km au sud de Barcelone, entre les massifs montagneux du Garraf et de Collserola, et son périmètre est entouré par des communes qui dépassent au total les 700.000 habitants. Comme nous l'avons vu, les menaces territoriales existent et la nécessité d'aménager l'étendue territoriale exigent de donner une réponse claire et efficace en termes de préservation, de développement et de gestion de l'espace agricole. Cette réponse a été véhiculée au sein du Parc Agricole du Baix Llobregat, qui est un projet commun établit en partenariat avec diverses administrations, comme nous l'avons dit précédemment, et le syndicat Union des Agriculteurs.

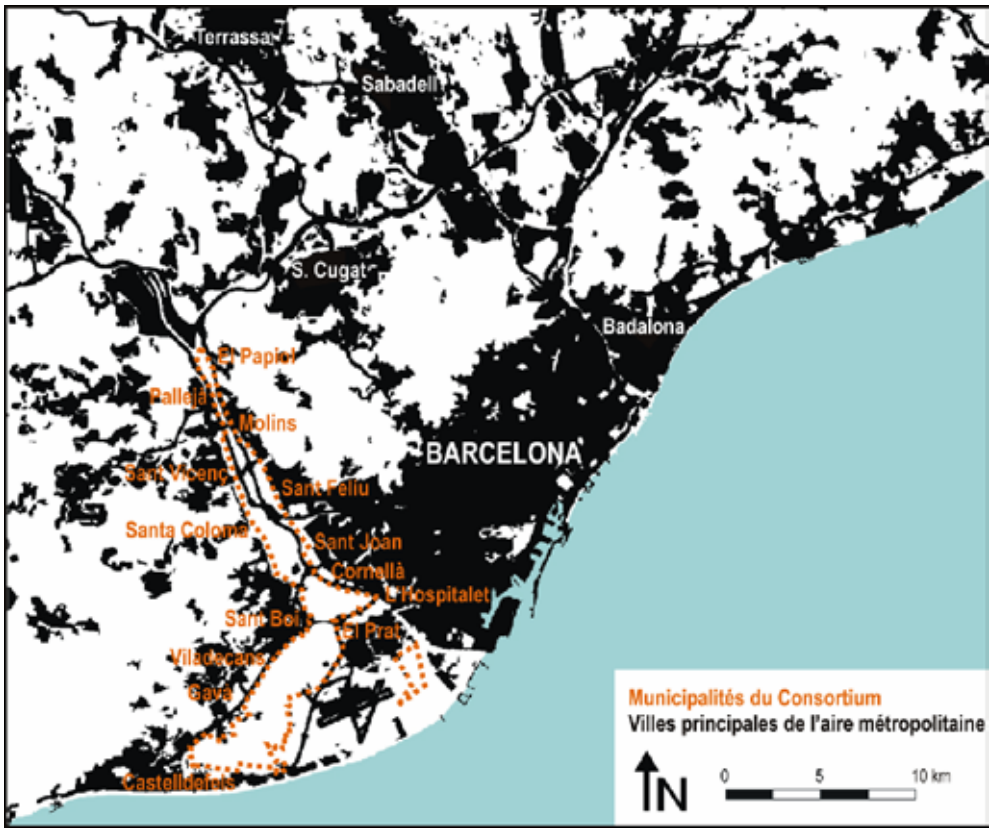

Figure 4 : L'étendue du Parc Agricole du Baix Llobregat.

12 Le Parc Agricole inclue aussi ce que l'on nomme la «Vall Baixa» (Basse Vallée) du Llobregat, même si la surface majoritaire correspond à celle du Delta. Traditionnellement, le Delta est horticole et la «Vall Baixa» fruitière (fruits doux), mais cette distinction est moins évidente aujourd'hui, car la Basse Vallée se consacre de manière croissante à la culture des légumes.

Callau S. et Paül V. « Le parc agricole du Baix Llobregat ». In Fleury A. (dir.) : *Vers des projets de territoires*, vol. 2 des actes du colloque *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville*. © ENSP, Université de Nanterre, 2008.

BASE TERRITORIALE		
ÉTENDUE DU PARC AGRICOLE		2 938 ha
SUPERFICIE AGRICOLE UTILE		1 969 ha
Horticulture	1 243 ha	63%
Culture fruitière	513 ha	26%
Légumes sous serres	23 ha	1%
Autres	190 ha	10%
ÉLEVAGE		
OVINS		17.000 têtes
VOLAILLES		15.000 volailles/an
TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES		
TRAVAILLEURS AGRICOLES		
Titulaires et membres famille		900
Salariés et personnel fixe		300
TOTAL		1 200
TRAVAIL DU TITULAIRE		
Seuls sur l'exploitation		78%
À temps plein		15%
À temps partiel		7%
RÉGIME DE L'EXPLOITATION		
Propriété		71%
Fermage		22%
Autres		7%
SUPERFICIE MOYENNE DES EXPLOITATIONS		
Légumes		3,4 ha
Arbres Fruitiers		1,4 ha
Culture sous serres		0,5 ha
MARQUES DE QUALITÉ		
Produit Frais du Parc Agricole du Baix Llobregat	Qualificatif créé par le Parc Agricole du Baix Llobregat pour distinguer et promouvoir les fruits et légumes produits dans le Parc. La campagne gastronomique «Les saveurs du potager», à l'initiative du Parc et en collaboration avec des restaurateurs, promeut les produits qui bénéficient de cette appellation de qualité.	
IPG Poulet et Chapon Prat («*pota blava*» «patte bleue»)	Le poulet et le chapon reçoivent depuis 1996 l'appellation IPG (Indication de Provenance Géographique), décernée par l'Union Européenne. La campagne gastronomique «La volaille à la carte», à l'initiative du Parc et en collaboration avec les restaurateurs contribue à leur promotion.	
Artichaut Prat (IPG en cours)	Les producteurs d'artichauts du Baix Llobregat ont constitué une Association de Promotion de l'«IPG Artichaut Prat» pour obtenir cette appellation de qualité.	

Tableau 1 : Données d'intérêt du Parc Agricole du Baix Llobregat.

Figure 5 : Images caractéristiques du Parc Agricole du Baix Llobregat. À gauche, photographie correspondant au Delta du Llobregat. À droite, image de la Basse Vallée.

Source : Archives d'images du Parc Agricole.

L'objectif du Parc Agricole de Baix Llobregat consiste à préserver, développer et gérer les aires agricoles consacrées aux récoltes de fruits et légumes de qualité supérieure (plein air et serres) et à promouvoir des activités agricoles professionnelles. La méthode de travail pour atteindre cet objectif est basée sur un réseau de coopération fondé sur la sensibilité et la réceptivité des agents impliqués ainsi que sur leur accord pour maintenir le contact les uns avec les autres, coordonner leurs activités et avoir une responsabilité commune.

En plus d'être un moyen de préserver, de développer et de gérer des espaces agricoles périurbains soumis à une forte pression en raison de l'influence des zones métropolitaines importantes et/ou d'une forte métropolisation, le Parc Agricole du Baix Llobregat est le résultat d'un long processus de débats et de réflexions concernant le phénomène de périurbanisation en Europe et la recherche de modèles pour la préservation et la gestion des espaces agricoles. L'objectif consiste à mettre en œuvre des synergies avec d'autres initiatives, projets et réseaux transnationaux impliqués dans ce phénomène, afin d'étendre les connaissances relatives aux effets de la métropolisation dans les espaces agricoles périurbains et de trouver des solutions appropriées pour les préserver, les optimiser et les gérer. Tout cela a conduit à l'organisation de conférences et de débats sur l'agriculture périurbaine (Conférences sur l'agriculture périurbaine en mai 2004 à Viladecans, Barcelone) et à la participation des techniciens du Parc, en tant qu'experts, dans le cadre de l'élaboration du rapport d'initiative du Comité Economique et Social Européen sur l'agriculture périurbaine approuvé en juillet 2004, dans le débat périurbain sur les réseaux associatifs (PURPLE), dans l'association française «Terres en Ville» et dans l'association des administrations locales de second niveau «Arc Latin» ainsi que dans des organismes tels que la Fédération des Espaces Naturels et Ruraux Métropolitains et Périurbains (FEDENATUR).

Le point de départ de la gestion de l'espace est le suivant : 555 propriétaires d'exploitation agricoles (70% à plein temps) d'une superficie de 1 à 4 hectares. Bien qu'exportant précédemment leurs produits vers d'autres pays d'Europe, ils s'adressent maintenant aux marchés locaux de Barcelone et au marché central MERCABARNA. Les produits frais s'adressent également aux grandes chaînes de distribution commerciale et certains producteurs fournissent des produits «prêts-à-consommer». Il faut souligner la production de Poulets Prat comportant l'Indication de Provenance Géographique de l'UE. Le consortium a son propre label de qualité distinctif : «Producte FRESC del Parc Agrari» (Produit Frais du Parc Agricole), que certains agriculteurs utilisent lorsqu'ils ont signé un accord avec le Parc Agricole. Cette marque a été promue par le parc afin de proposer à un marché local (5.000.000 d'habitants au sein de la zone métropolitaine de Barcelone) des produits de qualité et extrêmement frais provenant d'une exploitation avoisinante. C'est dans cette optique qu'a été promu le label Produit Frais (figure 6).

Le modèle de gestion du Parc Agricole se base sur l'existence de trois éléments : l'entité de gestion, le Plan spécial de protection et d'amélioration pour l'urbanisme –qui délimite l'étendue territoriale et en règle les usages– et le Projet de gestion et de développement –qui établit les objectifs et les stratégies de gestion.

Figure 6 : Quelques labels du Parc Agricole du Baix Llobregat : «Producte FRESC» et Poulets Prat (IPG de l'UE).

Le Consortium est l'entité de gestion du parc agricole, et est géré par une Commission Exécutive constituée de neuf membres au maximum désignés par le Conseil plénier de 23 membres représentant les différents organismes et le secteur agricole. Le Consortium a également un gérant et un directeur, qui sont assistés par un comité technique constitué de 3 membres (des 3 entités de promotion) et d'une équipe de soutien comprenant des techniciens, des ouvriers qualifiés et des employés. Il comprend également un Conseil Agricole composé de 30 membres, y compris les secteurs sociaux, professionnels et économiques et les organismes privés du secteur agricole, qui ont tous un objectif en commun avec celui du Consortium. Le budget de gestion annuel du Consortium s'élève à 1.500.000 €.

Le Centre d'information et de gestion pour le Consortium du Parc Agricole se trouve en plein centre du parc agricole, au bureau central Can Comas. Le domaine du même nom a une superficie totale de 4,5 hectares, sur laquelle se trouve le Centre d'information et de gestion pour le parc agricole ; c'est dans ce centre que se trouvent la direction générale, le bureau du directeur ainsi que les services techniques, le service de surveillance du parc, la classe de formation aux techniques agricoles et environnementales et le Centre de gestion agricole et environnementale. Sur ce domaine, outre les parcelles consacrées aux expériences horticoles et aux activités éducatives, il y a également l'Arborétum qui comprend 62 variétés issues de 9 espèces d'arbres fruitiers différents traditionnellement cultivés dans le Parc Agricole et représentant un précieux patrimoine de biodiversité cultivée. Ces collections de fruits faisaient partie intégrante du programme environnemental LIFE en 2000.

Bien que ne participant pas directement à la gestion du Consortium, il existe une importante structure socioprofessionnelle, à la fois dans le domaine de la formation et dans les secteurs de la recherche, de l'expérimentation et de la consultation. Le Consortium travaille en collaboration avec le Lycée Technique d'Agriculture de Barcelone de l'Université Polytechnique de la Catalogne (à côté du parc) et l'Institut de Recherche et de Développement Agroalimentaire du gouvernement catalan (IRTA) ainsi qu'un réseau de techniciens qui conseillent les agriculteurs sur la manière d'améliorer leurs techniques de production (en mettant en œuvre un système de production intégrée et écologique) par le biais de l'Association de défense des produits d'origine végétale (ADV), et de sociétés de pointe spécialisées dans les cultures in vitro.

Le deuxième et le troisième élément, qui viennent compléter le modèle du parc agricole conjointement avec l'entité de direction (le Consortium) sont les suivants : le Plan spécial de protection et d'amélioration pour l'urbanisme (PE) et le Projet de gestion et de développement (PGD).

Le PE est le document qui définit les limites territoriales dans lesquelles le Consortium peut agir, réglemente l'utilisation des terres et établit des directives d'urbanisation permettant la gestion du Parc Agricole dans l'optique de préserver et d'améliorer le patrimoine agricole et naturel de l'aire, en ligne avec le développement durable de l'agriculture périurbaine en assurant une coexistence équilibrée et harmonieuse entre les trois types d'intérêts dans ce domaine : les intérêts financiers et économiques de l'activité agricole, l'intérêt écologique et environnemental des systèmes naturels et agricoles, et l'intérêt culturel et social lié au maintien d'un paysage dynamique de qualité dans lequel les activités éducatives et de loisir peuvent se dérouler de manière ordonnée.

Le PGD spécifie les 5 orientations stratégiques pour gérer la zone décrite dans le PE. Le contenu du PGD s'écarte de l'accord institutionnel entre les agents impliqués dans le Consortium. Le PGD tente de trouver une solution en vue des défis de consolidation des sociétés agricoles par le biais de l'efficacité des infrastructures et des services généraux, de la promotion des systèmes de production respectant l'environnement, de la recherche de voies de commercialisation répondant aux besoins du marché et, en bref, de la modernisation des exploitations agricoles afin qu'elles puissent opérer des améliorations et atteindre leur viabilité commerciale. Et n'oublions pas les aspects environnemen-taux ainsi que l'utilisation sociale ordonnée d'une zone entourée de plus de 700.000 d'habitants, correspondant aux municipalités possédant des terres agricoles dans la zone du parc agricole.

Tout ce qui a été décrit ci-dessus est spécifié dans l'objectif général du Parc Agricole consistant à consolider et développer la base territoriale et faciliter la continuité de l'activité agricole, promouvoir des programmes spécifiques préservant les valeurs (productives ou ressources, écologiques et culturelles) et développer les fonctions (économiques, environnementales et sociales) de l'espace agricole dans le cadre d'une agriculture viable intégrée dans la région et en harmonie avec l'environnement naturel. L'objectif est basé sur cinq orientations stratégiques :

1) Atteindre une efficacité des infrastructures (routes, réseaux d'irrigation, amélioration de la qualité de l'eau, réutilisation de l'eau régénérée, etc.), et des services généraux (vigilance rurale, approvisionnement en gazole, etc.).

2) Promouvoir des systèmes de production efficaces respectant l'environnement (production intégrée et écologique, zéro résidus, systèmes d'irrigation efficaces, etc.), et la commercialisation (labels de qualité, Indication de Provenance Géographique) renforçant l'augmentation des revenus agricoles.

3) Encourager la mise en place de services et la modernisation des exploitations agricoles afin d'accroître leur viabilité (centre de normalisation des produits, accords avec des coopératives et des associations de défense des produits d'origine végétale (ADV), amélioration des points de vente à MERCABARNA, etc.).

4) Mettre en œuvre une zone de qualité intégrée dans les terres et en harmonie avec l'environnement naturel (centre de recueil de matières plastiques liées à l'effet de serre, contrôle des paramètres de qualité de l'environnement, urbanisation et discipline environnementale, etc.).

5) Consolider et promouvoir le patrimoine naturel et culturel du parc agricole sans interférer avec les activités agricoles (programme éducatif pour les écoles, centre d'interprétation agro-territorial et environnemental, Arborétum de variétés de fruits traditionnels, etc.).

Ces objectifs généraux sont développés sur la base des 17 objectifs spécifiques et autres actions plus importantes spécifiés dans le cadre d'un plan d'action semestriel. Dans le plan d'action pour 2006-2007, sept points ont été déterminés en tant qu'objectifs de gestion stratégiques :

1) Encourager les programmes de promotion de produits agricoles.

2) Développer des actions contribuant à préserver les ressources naturelles et le patrimoine culturel du parc.

3) Gérer le parc au moyen de la technologie de Système d'informations géographiques (SIG) et de la mise en œuvre du programme SIGAT (système d'informations géographiques agro-territoriales) du parc.

4) Intégrer les technologies d'information et de communication (ICT) utilisées dans le domaine des activités agricoles dans le parc.

5) Encourager des systèmes de production respectant l'environnement (production intégrée, production écologique, production zéro résidus).

6) Promouvoir les connaissances en rapport avec le parc par le biais de formations agro-environnementales destinées à des étudiants de la primaire à l'université par le biais de programmes spécifiques comme celui actuellement en phase de mise au point appelé «L'Écosystème agricole», destiné à des enfants dans les dernières années d'enseignement primaire.

7) Encourager la coopération et les synergies d'interaction avec les réseaux européens pour les zones périurbaines.

Conclusion

Le Parc Agricole du Baix Llobregat peut être considéré comme une expérience exceptionnelle –même s'il s'inspire d'exemples italiens antérieurs, surtout du Parco Agricola Sud Milano. Il constitue une référence pour la région de Barcelone, nous avons vu comme il en est apparu quelques uns ces dernières années ; de la même façon, dans certain pays d'Europe, il semble qu'ils fassent de plus en plus partie de l'agenda territorial, comme le recommande effectivement l'Avis européen sur «L'agriculture périurbaine» (Caball, 2004). Par conséquent, ce qui est le plus caractéristique du Parc Agricole du Baix Llobregat, plus que son caractère exceptionnel –qui en termes d'aménagement du territoire comparé nous semble certainement à nuancer– c'est l'obtention d'un modèle propre dans laquelle la participation des agriculteurs tient une importance de taille.

En effet, la différence principale entre les idées de gouvernement et de gouvernance réside dans la coopération horizontale et verticale, les dynamiques bottom-up et la participation des agents impliqués –aspects qui caractérisent la seconde notion– et qui sont pleinement obtenues dans le cas du Parc Agricole du Baix Llobregat (Paül, 2009). Dans ce sens et comme nous l'avons démontré par cette contribution, on ne peut oublier que le Parc Agricole est le résultat d'une longue lutte du secteur agricole lui-même. En effet, même si il ne faudrait pas toujours forcement un processus revendicatif pour implanter un espace de type parc agricole, il semble qu'une condition sine qua non de la réussite de cet espace soit la complicité avec le secteur agricole, notamment les agriculteurs. Par ailleurs, il est évidemment nécessaire que les administrations publiques se mettent d'accord de manière coordonnée et qu'elles s'accordent sur des stratégies, des compromis de gestion, des actions et un projet d'avenir pour l'espace agricole en question.

En bref, le Parc Agricole du Baix Llobregat est une zone agricole périurbaine avec une agriculture moderne en pleine expansion, dans une aire métropolitaine de premier ordre international dans laquelle les vrais protagonistes sont les agriculteurs pouvant générer des revenus à partir de leur activité à proximité de leur domicile et des ressources disponibles. Ce sont ces personnes qui donnent un sens à la préservation, au développement et à la gestion que l'entité de direction du parc tente de développer.

Callau S. et Paül V. « Le parc agricole du Baix Llobregat ». In Fleury A. (dir.) : *Vers des projets de territoires*, vol. 2 des actes du colloque *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville*. © ENSP, Université de Nanterre, 2008.

Bibliographie

CABALL, J. (rap.) (2004): *Avis du Comité Économique et Social Européen sur «L'agriculture périurbaine»*. Bruxelles: Comité Économique et Social Européen. 11 pp. [Téléchargeable à : http://eescopinions.eesc.europa.eu/EESCopinionDocument.aspx?identifier=ces\nat\nat204\ces1209-2004_ac.doc&language=FR] (Accès 08.2007)

MONTASELL, J. (2002): *El Parc Agrari del Baix Llobregat, la darrera esperança. Passat, present i futur?* Barcelona: Parc Agrari del Baix Llobregat. [Livre inédit]

MONTASELL, J. (2006): "Els espais agraris de la regió metropolitana de Barcelona", L'Atzavara, 14: 73-89.

MONTASELL, J. (2009): "La gestió dels espais agraris a Catalunya" in CALLAU, S. et al. (éds.): *La futura llei d'espais agraris de Catalunya*. Girona: Documenta Universitaria/Agroterritori. pp. 157-207.

PAÜL, V. & TORT, J. (2005): "El debat sobre l'organització territorial de Catalunya: el cas del Baix Llobregat", *Materials del Baix Llobregat*, 11: 65-84.

PAÜL, V. (2005): "The Agricultural Diversity of Metropolitan Barcelona: The Sustainability of Agrarian Areas" in MATHER, A.S. (ed.): *Land Use and Rural Sustainability*. Proceedings of Conference on Land Use and Rural Sustainability. Aberdeen: International Geographical Union Commissions on Land Use/Cover Change and Sustainability of Rural Systems & Department of Geography and Environment (University of Aberdeen). pp. 113-119.

PAÜL, V. (2006): *L'ordenació dels espais agraris metropolitans. Plans, gestió i conflictes territorials a la regió de Barcelona*. Barcelona: Universitat de Barcelona. 1138 pp. [Thèse de doctorat inédite]

PAÜL, V.; TORT, J. & MOLLEVÍ, G. (2006): "Propuesta de unidades de paisaje agrario de la Región Metropolitana de Barcelona", *Polígonos. Revista de Geografía*, 16: 55-86.

PAÜL, V. (2009): "L'ordenació dels espais agraris a Catalunya. Una visió retrospectiva" in CALLAU, S. et al. (éds.): *La futura llei d'espais agraris de Catalunya*. Girona: Documenta Universitaria/Agroterritori. pp. 39-84.

PEIX, A. (1999): *25 anys de la Unió de Pagesos (1974-1999)*. Lleida: Pagès.

SANTONJA, I. (1988): "Caracterización de la agricultura del Baix Llobregat (Catalunya) como prototipo de agricultura periurbana" in GÓMEZ BENITO, C. & FOURNEAU, F. (coord.): *Agricultura periurbana*. Madrid: Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación. pp. 173-194.